

**République Française**  
**Département du Bas-Rhin**  
**Arrondissement de Haguenau-Wissembourg**

**Extrait du registre des délibérations du conseil  
communautaire de la communauté de communes Sauer  
Pechelbronn**

**Séance du 03/04/2023**

**Date de la convocation:**  
28/03/2023  
**Date d'affichage:**  
28/03/2023

L'an 2023 et le 03 avril à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel à la salle polyvalente d'Eschbach, sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

**Nombres de membres:**  
Afférents au conseil  
communautaire : 36  
En exercice : 36  
Votants : 33

**Elus présents :** ISEL Roger

**Titulaires :** MMES : CABIROL de SAINT GEORGES CRONMULLER Martine Mireille, DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, WEINLING HAMEL Elisabeth

MM : BALL Jean-Claude, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHMITT André, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WEISS Damien, WERNERT Stéphane.

**Suppléants – avec délégation de vote :** ROCCHI Jacques représente STURM Céline

**Suppléants – sans délégation de vote :** MM., HOCH Georges, JOTZ Ludovic, M JUNG Jean-Yves, OSTER Rémy, RÖS Jean-Charles,

**Elus excusés – procuration ou représenté par le suppléant :**

MMES : STIEFEL Martine donne procuration à LEDIG Evelyne, STURM Céline est représentée par ROCCHI Jacques, WALTER Clarisse donne procuration à CUNTZ Freddy

MM : BASTIAN Marc donne procuration à ISEL Roger, MALL Philippe donne procuration à SITTER Pierrot, SCHNEIDER Francis donne procuration à NIEDERER Gérard,

**Titulaires :** MM : RUTSCH François, SCHERTZ Christophe, SCHNEIDER Dominique.

**Suppléants :** MMES : MESSER Caroline, SCHELLENBERGER Michèle.

MM : HEBTING Benoit, FISCHER Alain, ROMIAN Serge, SCHAEFER Marc, WEHRUNG Freddy.

**Secrétaire de séance :** M BALL Jean-Claude

**Réf :** 021.2023  
**Vote : A l'unanimité**  
Pour : 33  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
**Mention exécutoire : Oui**

**021.2023 : Mise en place d'un service commun avec la commune de Durrenbach en  
vue du déploiement d'un service de délivrance de titres d'identité au sein  
de l'Espace France Service intercommunal**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24*

décembre 2007,

*Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,*

*Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,*

*Vu la saisine du comité social territorial placé auprès du CDG67,*

*Vu le courrier de Mme la Préfète du Bas-Rhin au maire de Durrenbach, copie au président de l'intercommunalité, en date du 16.02.2023,*

*Considérant qu'il n'existe pas sur le territoire Sauer-Pechelbronn de communes habilitées à assurer le recueil de données et la délivrance de titres d'identité sécurisés, et par ailleurs que les délais d'obtention de titres d'identité auprès des communes habilitées sont très longs,*

*Considérant la possibilité pour l'intercommunalité, en lien avec les services de l'Etat et en partenariat avec la commune de Durrenbach, de mettre en place au sein de son Espace France Services un dispositif de confection de titres sécurisés d'identité, afin d'offrir ce service de proximité à la population du territoire, voire aux citoyens extérieurs en faisant la demande, le partenariat avec une commune étant nécessaire au vu de la qualité d'officier de police judiciaire du maire en tant que représentant de l'Etat,*

*Considérant la sollicitation des services de l'Etat et l'acte de candidature établi en parallèle par l'intercommunalité,*

*Considérant que l'intercommunalité peu mettre en place et organiser une mutualisation de service exerçant des missions dans le cadre de compétences qui n'ont pas fait l'objet d'un transfert intégral de la commune vers l'EPCI,*

*Considérant le projet de convention de mise en place d'un service commun entre la communauté de communes et la commune de Durrenbach,*

*Vu l'avis favorable du bureau exécutif,*

*Entendu l'exposé du 1<sup>er</sup> vice-président M. Damien WEISS, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle Cohésion Sociale - Animation jeunesse, intergénérationnelle - Animations culturelles,*

*Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'approuver le renforcement de l'Espace France Services via le déploiement d'un service de confection de titres sécurisés d'identité (cartes d'identité et passeports), au sein de la maison des services et des associations à Durrenbach, siège de l'intercommunalité, et de solliciter les services de l'Etat pour l'attribution d'un dispositif de recueil assorti d'une connexion à une plate-forme de pré-demande et de rendez-vous en ligne,**
- **De créer en conséquence un service commun entre la commune de Durrenbach et la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, intitulé « Service de recueil des données et de délivrance des titres sécurisés d'identité »,**
- **De demander au maire de la commune de Durrenbach de proposer au conseil de municipal de prendre une délibération concordante de mise en place d'un service commun en vue du déploiement d'un service de délivrance de titres d'identité au sein de l'Espace France Services intercommunal,**
- **De solliciter auprès de la commune le reversement des cofinancements et dotations de l'Etat sollicités pour le fonctionnement du service, déduction faite des frais de personnel engagés par la commune pour la mise à disposition d'un agent communal, aux fins de financement partiel des coûts des agents intercommunaux mobilisés pour le fonctionnement du service, et évalués à ½ équivalent temps plein en phase de mise en**

**place dudit service et évolutif, sur la base d'un état financier annuel,**

- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

*Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.*

*Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication (date de réception par le représentant de l'Etat - contrôle de légalité), soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, soit d'un recours gracieux préalable auprès de la communauté, auquel cas le délai de recours devant le Tribunal Administratif précité est prorogé d'un nouveau délai de deux mois à compter de l'intervention de la décision de la communauté sur le recours gracieux, cette décision pouvant être expresse ou implicite (la décision implicite de refus étant acquise au terme du silence gardé pendant deux mois par la communauté).*

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 03/04/2023

*Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982*

Le secrétaire de séance, Jean-Claude BALL

Le président, Roger ISEL